L'ABEILLE.

GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT, IMPRIMÉE PAR JEROME BAYON.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

SAMEDI MATIN, 31 OCTOBRE 1835.

VENTES Par le Sherif d'Orleans.

Antoine Benjamin contre Pierre Marly.

COUR de District—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le mardi 17 novembre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente.

Un certain lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, désigné par le n° 193, dans l'ilet n° 82, formant une des encoignures des rues Girod et Union, mesure française, 60 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod.—Plus, un demi lot de terre désigné par le n° 192, joignant le premier lot mentionné ci dessus. La dite moitié devant être prise sur le côté du dit lot n° 193, mesurant 30 pieds, (mesure française), face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions, comptant.

16 oct F. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—Dans l'affaire de *François Duvernay alias Lajeste contre ses créanciers.*—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 30 septembre 1835—Il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, samedi 7 novembre prochain, à une heure de relevée.

Deux lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet compris entre les rues des Français, de la Vertu, de la Force et de l'Union, et désignés par les numéros onze et douze sur un plan dressé le seize février 1831 par Joseph Pilié, voyer de la ville, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public.

Le No. onze formant l'encoignure des rues de l'Union et de la Vertu, mesure trente pieds de face à la rue de l'Union sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue de la Vertu, borné d'un côté par le No. dix et de l'autre par le No. douze.

Le No. douze mesure également trente pieds de face à la rue de l'Union, sur cent vingt pieds de profondeur entre deux lignes parallèles, borné d'un côté par le No. onze, de l'autre par le No. treize, et dans la profondeur par le No. dix.

Conditions: moitié comptant, la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

5 oct FRED. BUISSON, shérif.

DANS LA COUR DE DISTRICT—Edward Dellimore contre ses créanciers et les créanciers de H. Millard & Co.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu le Jeudi 5 novembre prochain, à midi, au magasin du shérif, rue d'Orléans, en face du Théâtre Français.

Les propriétés mobilières abandonnées par l'insolvable à ses créanciers, consistant en meubles meublans, une pendule &c. Conditions comptant.

23 oct FRED. BUISSON, shérif.

Etat de la Louisiane contre la Compagnie de Navigation d'Orléans.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par le trésorier de l'Etat et en vertu d'un acte de l'assemblée générale de l'Etat, approuvé le 27 mars 1813.—Il sera vendu à l'encan lundi le 2 novembre 1835, à 5 heures après midi, aux piquets du Bayou St. Jean. Une machine à draguer à vapeur, et des chalans appartenant aux défendeurs. Le tout saisi pour satisfaire le montant des taxes dues par la dite Compagnie à l'Etat.

1 oct FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—Henry Millard contre ses créanciers et les créanciers de H. Millard & Co. En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu le Jeudi 5 novembre prochain, à midi, au magasin du shérif, rue d'Orléans, en face du Théâtre Français.

Les propriétés mobilières abandonnées par l'insolvable à ses créanciers, consistant en une quantité de meubles meublans etc. une pendule et une montre d'or.

Conditions comptant. FRED. BUISSON.

24 oct shérif.

$15 DE RECOMPENSE.

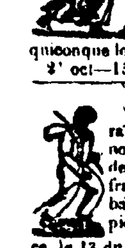

EST partie marronne de chez le soussigné, la négresse VICTORINE, âgée de 28 ans, parlant l'anglais et le français, taille ordinaire. Les capitaines des embarcations de tous genres sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

La susdite récompense sera donnée à quiconque logera la dite esclave à la geole.

2 oct—13.3ps LUCE DELONGT.

$30 DE RECOMPENSE.

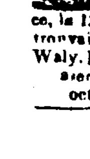

Seront données à celui qui ramènera ou logera dans une des geoles de l'Etat, le negre congo nommé APOLLON, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, parlant mal l'anglais et le français; il est maigre, très noir et a une forte barbe, il est marqué d'une cicatrice à l'un de ses pieds. On suppose qu'il aura été amené de force, le 13 du mois passé, par les gens d'un chaland qui se trouvait amarré vis à vis l'habitation de son maître, Mr. Waly Landry, un mille au dessus de Donaldsonville. S'adresser à R. P. GAILLARD

oct 1m.3ps rue de Chartres, No. 91.

$20 DE RECOMPENSE.

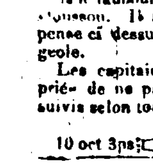

Parti marron de chez les soussignés, dans le courant du mois de septembre dernier, le nègre créole JEAN LOUIS, âgé d'environ trente ans, taille d'à peu près six pieds. Il est bien connu à la halle comme vendeur de légumes, et à le faubourg d'en bas comme ayant appartenu à Mr. [illegible]ousson. Il se fait aussi passer pour libre. La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le logera à la geole.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont priés de ne pas lui donner asile sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

ARTHUR FORTIER,
10 oct 3ps ROBERT BOUDOUSQUIE.

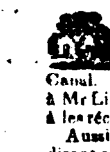

Détenu à la geôle de la paroisse Jefferson le petit nègre marron nommé CHARLES, se disant appartenir à Mr Ginette. Le propriétaire est prévenu de le réclamer conformément aux lois. Jques CHARBONNET,

16 oct shérif.

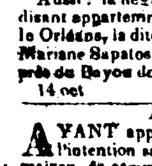

DETENUS à la geole de la paroisse Jefferson, un petit nègre qui dit se nommer HENRY et appartenir au docteur Kerr de la Nouvelle Orléans.

Une négresse nommée ANN, appartenant à Mr J. Hall, dans la rue du Canal. Un nègre nommé TRENTE ANS, appartenant à Mr Livaudais. Les propriétaires sont prévenus d'avoir à les réclamer conformément à la loi.

Aussi: la négresse maronne nommée RACHELLE, se disant appartenir à M. Jean Pierre Félicie de la Nouvelle Orléans, la dite négresse a été trouvée par un nommé Mariane Sapatos, habitant de Barataria, dans les prairies près du Bayou des Carpes, environ dix lieues du fleuve.

14 oct J. CHARBONNET, Jr.—shérif.

AVIS AU PUBLIC.

AYANT appris qu'on avait fait courir le bruit (dans l'intention sans doute de nous faire tort) que notre maison de commerce favorisait la cause des abolitionistes, nous déclarons hautement par ces présentes que c'est une calomnie atroce inventée contre nous—et nous affirmons solennellement que tous les associés de notre maison sont entièrement opposés en principe aux vues des abolitionistes et qu'ils sont convaincus que tout examen de la question d'esclavage et toute interférence avec les droits sacrés sont à la fois inexpédiens et injustes, et ne peuvent produire que les plus funestes résultats.

BAILEY, KEELER et REMSEN,
No. 125 Exchange place, et no. 5 Pearl street.
New York, 15 août 1835. 31 aout—9d

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, faisant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E D Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE.
E. D. HYDE,
1er juillet N. DELAPLAINE.

AVIS—Attendu que Anthony Fernandez, encanteur pour la ville et la paroisse de la Nlle. Orléans, s'est adressé à moi pour obtenir l'annullation d'un cautionnement souscrit par lui comme principal, le [illegible] Janvier 1834, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec A. A. Seuzès et José Fernandez, ses cautions. Avis est donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles le dit cautionnement ne serait point cancellé et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle. Orléans, ce vingt six septembre A. D. 1835, et dans [L S] la soixantième année de l'Indépendance des Etats-Unis. E. D. WHITE.

Par le Gouverneur,
MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. 17 oct—90

NEGRES A VENDRE, rue Marigny, No 16, [illegible] situation de la rue Condé; parmi les dits esclaves, il y a un excellent forgeron. 19 oct

CUIVRE A DOUBLAGE—16 boites de cuivre à doublage de 18 à 26 onces, à vendre par WHITE & Co.

19 oct rue de la Douane, n° 20.

BATEAU A VAPEUR DELTA.

Le bateau DELTA s'étant chargé de porter la malle à Madisonville se trouve obligé de changer ses jours de départ pour Mandeville: qui seront comme suit:

Il partira avec la malle à 9 heures du matin,

Les lundi, mercredi et vendredi et retournera les jours suivants, toujours touchant à Mandeville en allant et revenant.

Il partira le samedi à 8 heures du soir pour Mandeville seulement, et le dimanche à 9 heures du matin pour Mandeville et Madisonville reviendra le même soir. 23 sept

Le bateau à vapeur CORSAIR, ayant quelques légères réparations à faire sera remplacé dans les voyages réguliers de la Nouvelle Orléans à Covington par le bateau à vapeur DELTA.

25 sept E. M. TERRELL, président.

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 8 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priées de se rendre par le char de 8 heures du matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil—

POUR LITTLE ROCK.

Territoire des Arkansas, et pour tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur NEOSHO, tirant peu d'eau, partira pour les susdits endroits Jeudi prochain 29 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GRAY, DURRIVE & Co.

27 oct no. 42 et 43, Nouvelle Levée.

PAQUEBOT DE BATON-ROUGE A LA NLLE-ORLEANS

Le bateau à vapeur MARION, capitaine J. G. Eddy; il est neuf et a une chambre haute, et fera son premier voyage pour Baton-Rouge et les lieux intermédiaires dans les paroisses St Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Iberville et Est et Ouest Baton Rouge, le mardi 27 du courant. Ce bateau partira de la Nouvelle Orléans régulièrement tous les mardis à 10 heures du matin, et de Baton Rouge tous les vendredis à 8 heures du matin.

Les habitans et chargeurs peuvent compter sur la régularité et la ponctualité de ce bateau, ainsi que sur son exactitude à partir aux heures indiquées; aussi sur les beaux aménagemens. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à ALLAIN & DUPLESSIS.

Agent à Baton-Rouge, } A. MONTAN.

N. B. Ce bateau a une barge dans le Bayou Lafourche, qui recevra toute espèce de fret pour les habitans de ce bayou, et les débarquera sur les habitations où ils seront destinés, sans faire payer pour le rechargement.

26 octobre—☞

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le steam boat DELTA, capitaine Sheridan, partira Samedi soir à l'heure accoutumée, (5 heures après midi) et repartira de Madisonville Dimanche à 4 heures après midi, et touchera à Mandeville en retour. 23 oct

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur PRINCETON, tirant peu d'eau, commandé par le capitaine Perry, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE et BECKWITH,

28 oct no. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LA MOBILE (par le fleuve)—La goelette fine voilière WATER WITCH, capitaine Munson, ayant une partie de son chargement prêt, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue St. Louis, ou à TOURNE et BECKWITH,

28 oct no. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LA MOBILE (par le fleuve) la goelette fine voilière ORLEANS, capitaine Crocker, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret, ou passage, s'adresser à bord, au bout du chemin à coulisses, ou à TOURNE et BECKWITH.

28 oct no. 28 et 29 Nouvelle Levée.

POUR BRAZORIA (Texas.)

La superbe goelette, fine voilière, LOUISIANA, capitaine Hendley, va commencer à prendre son chargement aussitôt après le départ de la goelette Columbus, et sera bientôt expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue St. Louis ou à Wm. BRYAN,

17 oct Nile Levée, n° 36.

A LOUER OU A FRETER.

La belle goelette HANNAH ELIZABETH, capitaine J Chains, venant de passer à une carène complète, est à présent en bon état et prête à prendre charge. Pour les conditions s'adresser à bord vis à vis la rue St. Pierre, ou à W. BRYAN,

15 oct Vieille Levée, n° 36.

A VENDRE.

La superbe goelette, WM. ROBBINS, construite à Baltimore il y a 4 mois, doublée, clouée et chevillée en cuivre, fine voilière, régistrée 56 tonneaux, tirant peu d'eau, bien armée sous tous les rapports. S'adresser pour les conditions à W. BRYAN,

14 oct Vieille Levée, n° 36.

POUR APALACHICOLA.

La goelette paquebot WATER WITCH, capitaine Manson, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à TOURNE & BECKWITH,

12 oct Nile Levée, n° 28 et 29.

POUR LE HAVRE.

Le navire RUBICON, a besoin de 200 à 250 balles de coton pour compléter son chargement. Pour le fret ou passage, s'adresser à HARRISSON, BROWN & Co.

26 oct no. 117, rue Royale.

POUR LE HAVRE.

Le brick français LA GLANEUSE, capitaine Joulain, sera expédié sous peu de jours pour le dit port. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à CARRIERE, DARAN & Co.

26 oct no 11, rue St. Louis

POUR TAMPICO.

La goelette fine voilière ECLIPSE, capitaine Delvaille, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

24 oct no. 27, rue Toulouse.

POUR TAMPICO.

Le beau brick mexicain PRIVILEGIO, capitaine Garrido, ayant déjà la plus grande partie de son fret engagé, partira sous peu de jours. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord ou à SALV. FERNANDES,

22 oct—☞ no. 105, rue de la Levée.

POUR TAMPICO.

La goelette mexicaine, IRIS, capitaine Hernandez, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. PRATS & FILS. 21 oct

POUR VERA CRUZ.

La goelette mexicaine ANNA MARIA, capitaine Gomez, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage. S'adresser à bord ou à

21 oct J. PRATS & FILS.

POUR TAMPICO—Le brick fin voilier ATTAKAPAS, capt Cormier, ayant la plus grande partie de son chargement, partira positivement le 28 du courant. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord en face de la Cathédrale, ou à

19 oct JOHN CROSBY, 30, rue du Camp

A LOUER PRESENTEMENT.

Le troisième magasin de la maison formant l'encoignure des rues de Camp et Canal.

A louer aussi pour le 25 décembre le magasin formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.

S'adresser à M. P. Pradat. 20 oct—☞

A LOUER.—Pour entrer de suite en jouissance, la maison à quatre étages, rue du Camp, no. 66. S'adresser à WM. G. HEWES & Co.

21 oct no. 47, rue du Camp.

A LOUER.

Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à

8 oct—☞ B. MARIGNY

A LOUER—Le haut de la maison, No. 20, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée, s'adresser à R. BRUGIER.

AVIS—[illegible] barrils vin de [illegible]; 60 barrils rum du Nord; 100 dito genièvre dito; 40 dito brandy 1re. preuve; 100 dito [illegible] dito, à vendre par F. H. PETITPAIN.

[illegible] oct encoignure Chartres et Toulouse.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. J. F. Canonge, juge par intérim—12 octobre 1835. —No 8193—Garcia et Boyo contre leurs créanciers—La cession des biens des pétitionnaires au bénéfice de leurs créanciers est par ces présentes acceptée, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée en l'étude de Théodore Seghers, not. pub. le lundi 16e jour de novembre prochain, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur les affaires des pétitionnaires et pour nommer un ou plusieurs syndics; et il est de plus ordonné qu'en même temps toutes procédures contre leurs personnes et leurs propriétés soient suspendues. M. Robert Preaux est par ces présentes nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour—A[illegible]—N. C. 12 oct. 1835.

13 oct—8.3ps ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—(No. 8607) Antoine Raphael Miranda contre ses créanciers, 21 octobre 1835. A la lecture de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de M. Gustave Legardeur, le 23 novembre 1835, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et qu'en même temps toutes les poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues, et que R. Rousseau, avocat, soit nommé pour y représenter les créanciers absents. Par ordre de la cour, 21 octobre 1835, au greffe. P. A. DUTOL,

22 oct—3ps dép. greffier.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $9 00 le baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 26 de courant, 33 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.

Nouvelle Orléans, 24 octobre 1835.

26 oct DENIS PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

AVIS est par le présent donné que, mardi 4 novembre prochain, à midi, au bureau de la mairie, il sera procédé à l'adjudication au rabais de l'entreprise des trottoirs dans la rue Tchoupitoulas, depuis la rue Delord jusqu'à la rue du Cours; la dite adjudication étant faite à la folle enchère de M. D. Henry, qui a refusé de signer le contrat préparé par suite de l'adjudication qui lui avait été faite antérieurement. D. PRIEUR,

26 oct maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

SAMEDI 31 du courant, à midi, au bureau de la Mairie, il sera procédé à l'adjudication au rabais de la fourniture et de la pose d'une grille de fer autour de la place du Cirque, conformément à une résolution du conseil de ville du 21 mars 1835. D. PRIEUR,

24 oct maire.

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes:

150 Caisses sucre blanc de la Havane; 80 sacs café; 100 000 cigarres de diverses qualités; 500 caisses vin muscat; 100 caisses olives; 150 caisses vin rouge; 50 panniers champagne; 100 barrils eau de vie [illegible] de 4me. preuve; 50 barrils genièvre dito; 20 pipes dito; 125 caisses thé Hyson; 20 caisses thé impérial en cannistres; 100 dito amidon; 25 dito moutarde; 20 dito cidre; 50 dito cantile; 25 balles clous de girofle; 100 sacs poivre; 25 caisses fromages; 25 pipes huile de Sperme; 80 barrils huile de poisson raffinée; 15 tierçons dito.

LEGENDRE & SAMORY,
23 oct—5 no. 47, rue To[illegible]

AVIS.

MR. LEWIS V. BOGY, avocat, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, l'hon. Wm. F. Ashley, St. Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn et Mendu & Vallé, Ste. Geneviève Missouri. 1 juil—6m

AVIS DE SUCCESSION.

LES créanciers des successions Francisco Dominguez, Honoré Labau et veuve Valentin Daublin, sont requis de présenter leur comptes dans le plus bref délai, à M. Octave de Armas, notaire public, rue Royale, pour en être payés. 23 oct—4,3ps

Banque Commerciale de la Nouvelle Orléans.

AVIS—Cette institution achètera des traites sur le Nord et sur l'Ouest. JOSEPH SAUL,

24 oct caissier.

AVIS—50 caisses fruits à l'eau de vie, en débarquement du navire Eléonor, venant de Bordeaux, à vendre par HENRY, LATAPIE & Co.

24 oct Vieille Levée, no. 63.

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART.

UNE griffonne âgée de 26 ans, depuis son enfance dans le pays, parlant anglais et français, excellente blanchisseuse et surtout repasseuse, garantie de tous les vices. Son prix est de $1500, payables à 6 mois, en billets endossés à satisfaction.

S'adresser à M. Pollock, notaire public, rue Royale, no. 103. 24 oct—6

BANQUE COMMERCIALE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CETTE Institution ayant été transportée à la nouvelle maison de Banque, à l'encoignure des rues Magasin et Natchez, on mettra en vente, les meubles de l'ancien établissement, consistant en: un très grand coffre fort en fer, à l'épreuve du feu, dont le prix d'achat primitif s'élevait à plus de $500—Pupitres, divers comptoirs, bureaux, tables &c. Si le tout n'est pas vendu avant mardi 27 du courant, ces objets seront exposés ce jour même sur les lieux à l'encan, à 10 heures p. m. JOSEPH SAUL,

17 oct caissier.

Bureau de la Compagnie des Architectes du 3me District de la Nouvelle Orléans.

13 octobre 1835.

EN vertu d'une résolution prise par la direction dans sa séance du 12 courant, Messrs. les actionnaires de la dite compagnie qui se trouvent en retard pour leurs paiemens, sont prévenus que l'époque du paiement du dernier dixième étant expirée, ceux qui n'auront pas réglé définitivement tant pour ce dernier dixième que pour les dixièmes subséquens à la satisfaction de la direction d'ici au 25 courant, seront définitivement rayés de dessus la liste des actionnaires, et que les paiemens partiels qui pourraient par eux avoir été faits seront perdus pour eux et acquis à la compagnie. Par ordre de la direction.

14 oct G. PLUMSY, secrétaire.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

L'ASSOCIATION pour la pratique des lois qui a existé entre les soussignés a été dissoute par consentement mutuel. S. W. Downs étant sur le point de quitter la paroisse, les affaires qui ne sont pas terminées, et tous les papiers et documents du bureau, restent au pouvoir de J. N. T. Richardson, qui continuera à exercer, et qui s'occupera de terminer toutes les affaires pendantes de la ci-devant société. S. W. DOWNS.

J. N. T. RICHARDSON.

J. N. T. RICHARDSON, jurisconsulte et avocat, offre respectueusement au public les services de sa profession dans les Cours de l'Est et Ouest Féliciana, l'Est Baton-Rouge et la Pointe-Coupée.—Il s'occupera avec zèle et ponctualité des affaires qui lui seront confiées. Son cabinet est à St. Francisville, Louisiane.

20 oct—6m

EN débarquement du navire Créole de New York, ce qui suit:

1 caisse indiennes andrinoples, françaises;
1 do bas de soie blancs, à jour;
1 do schals français, en indiennes;
9 do pommades fines, françaises;
1 do eau de Lavande; 1 do palatines et boas;
2 do Indiennes fines; 2 do do de [illegible];
2 balles coton écru 4/4; 1 do indienne bleue;

PLUS: Peignes courbés, gants de castor pour homme, bretelles gomme élastique, mousselines suisses brodées, indienne française, rouge, unie, damassé couleur assortie pour rideaux, schals de satin, crêpe noir, satin blanc, gros de Naples figuré, mouchoirs en coton, blanc et satiné, à vendre par DUFOUR FRERES,

14 oct rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.

CASQUETTES & CHAPEAUX—8 caisses chapeaux de soie, 2 do casquettes de drap et de camelot, assorties, débarquées et à vendre par WHITE & Co.

19 oct rue de la Douane, n° 20.

BLANC DE BALEINE.—300 boites de blanc de baleine de New Bedford, bien assorties, en débarquement et à vendre par WM. G. HEWES & Co.

21 oct no. 47, rue du Camp.

HOTEL DE L'AMERIQUE DU NORD.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public que cet établissement, qui bientôt sera entièrement préparé, sera dans peu de jours prêt à recevoir les pensionnaires et les locataires. Cet hôtel est situé à l'encoignure des rues Bienville et Levée au centre de l'arc de cercle dans lequel la Nouvelle Orléans est bâtie, et commande une vue magnifique des deux extrémités de la ville et du Mississipi, qui, pendant la saison des affaires, est couvert d'une forêt de mâts et animé par les arrivages et les départs journaliers d'une innombrable quantité de bateaux à vapeur. Aucune dépense ne sera épargnée pour rendre cet établissement complet sous tous les rapports et digne du patronage du public. Il y a deux escaliers, l'un pour l'usage public et l'autre à l'usage des familles particulières. Un ameublement élégant est commandé, et tout ce qui sera nécessaire pour rendre cet hôtel agréable et confortable ne sera négligé.

Sa position centrale rendra cet hôtel une résidence bien convenable pour les hommes d'affaires, et le superbe point de vue qu'il commande le rendra bien agréable à tout homme de goût. Les voyageurs et les familles particulières y trouveront toute espèce d'attentions. Les tables seront servies dans le meilleur genre.

Des vins choisis, les liqueurs les plus fines de toute espèce seront constamment à la disposition des amateurs.

Le soussigné s'engage devant le public à n'épargner ni peines ni dépenses pour rendre cet établissement comfortable et pour satisfaire tout le monde. En conséquence il sollicite respectueusement le patronage du public.

23 sept—6m F. LEBLEUX.

AVIS.

PERDU dans la matinée du 26 dans un livre de banque un billet à ordre tiré par Joseph Mossman, ordre W. C. Goodrich, pour cinq cents piastres, payables à 90 jours de date, et endossé par ledit Wm. C. Goodrich. Avis est par le présent donné de ne pas négocier ledit billet; celui qui l'aura trouvé est prié de le rapporter au bureau de l'Abeille.

28 oct—3 Wm. C. GOODRICH.

AVIS Du Register des Testamens.

Succession de Louis Laroque.

VENTE par le régister des testamens—Mercredi dix huitième jour de novembre, 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, pour compte de la succession de feu Louis Laroque, les esclaves ci après décrits.

1° Kerty, mulâtre âgé d'environ 16 ans, et 2° Felix, nègre créole âgé d'environ [illegible] ans, liquoriste.

Conditions—L'acquéreur de l'esclave Kerty se chargera du paiement de la somme de $487, montant de trois billets (dus par le défunt) en date du 14 avril 1835, et payables à 10, 18 et 24 mois de crédit, et la balance du prix d'adjudication, comptant.—L'acquéreur de l'esclave Felix se chargera du paiement d'un billet de $535 dû par le défunt payable en [illegible] mars 1836, et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS reg. des tests.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 17 oct

Succession de Jacob Schrager et sa femme.

VENTE par le régister des testamens—Jeudi douzième jour de novembre 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre Jacob Schrager et Elizabeth Banks, son épouse, tous les deux décédés, la propriété ci après décrite.

Un lot de terre situé au faubourg Delor, formant encoignure de la rue Delor et la place Tivoli, de forme irrégulière, ayant 77 pieds de face à la place Tivoli, 70 pieds 6 pouces de face à la rue Delor, 91 pieds sur la ligne du n° cinq, 16 pieds sur la ligne du lot n° 9, et 120 pieds sur la ligne du lot n° sept, ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente, un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 oct

SUCCESSION de Charlotte Morant, f. c. l.—Vente par le register des testamens—Mardi, 3me jour de novembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de feu Charlotte Morant, femme de couleur libre, à l'effet d'opérer un partage entre les héritiers, la propriété ci après décrite:

Un lot de terre et [illegible] cette ville de la Nouvelle Orléans, rue Dauphine entre les rues St. Louis et Toulouse, mesurant trente cinq pieds de face à la rue Dauphine, sur soixante pieds de profondeur, ensemble les édifices y construits.

Conditions de la vente, six, douze, dix huit et vingt-quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, régister des test.

L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 sept

SUCCESSION de feu James Mercer—Vente par le register des testamens—Samedi, trente unième jour d'octobre 1835, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu James Mercer, la propriété ci après décrite, savoir:

Un certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, faisant partie du lot no 6, mesurant trente pieds de face à la rue St. Pierre, sur une profondeur de quatre vingt cinq pieds trois pouces, lignes parallèles, mesure américaine, borné d'un côté par la propriété de Mrs. McDaniel, de l'autre par une portion du terrain no 6 et dans le fonds par le terrain no 3.

Conditions de la vente: moitié comptant et la balance à un crédit de douze mois, en un billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale.—En cas que le dit billet ne soit pas payé à l'échéance, il portera intérêt à dix pour cent par an depuis l'échéance jusqu'à parfait paiement.

30 sept W F C DUPLESSIS, régister des tes.

Succession de feu Pascal P. Hall.

VENTE par le régister des testamens—Mardi troisième jour de novembre 1835, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Pascal P. Hall, le fonds du magasin de marchandises sèches, occupé par le défunt, le dit magasin situé rue de Chartres, entre les rues Canal et de la Douane.

Conditions de la vente: le tout sera vendu en un seul lot, à un crédit de neuf mois, en billets endossés à satisfaction. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'inventaire peut être examiné au bureau du régister des testaments. 21 oct

SUCCESSION de feu Françoise Juffier décédée femme Pierre Rousseau—Vente par le régister des testamens—Mercredi vingt cinquième jour de novembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, (le dit ordre rendu à l'effet d'opérer un partage et liquidation de la communauté qui a existé entre Françoise Juffier, décédée, et Pierre Rousseau), j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de la dite Françoise Juffier, décédée femme Pierre Rousseau, à l'effet ci dessus mentionné,

L'esclave et propriété foncière ci après décrits.

1o. Louisa dite Marie Louise, négresse, âgée d'environ 23 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

2o. Un lot de terre situé en cette ville faubourg Tremé, faisant partie du lot désigné sous le no. 10, dans l'ilet no. 50, d'après un plan déposé au greffe de Michel de Armas, notaire public, mesurant au pieds français, 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété du sieur A. Cousin, de l'autre par celle du sieur Emile Bourdier, ensemble la maison située au fond du terrain, construite entre poteaux, divisée en 2 appartements et 2 cabinets, et autres améliorations.

Conditions de la vente: moitié comptant, et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

24 oct W F C DUPLESSIS, régister.

SUCCESSION de feu Isaac Littlefield—Vente par le Régister des Testamens—Samedi trente unième jour du mois d'octobre 1835, à 10 heures du matin—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Isaac Littlefield, à son dernier domicile, rue Julia près l'encoignure rue du Camp, le mobilier dépendant de la dite succession, consistant en meubles meublans et un cabriolet. Conditions de la vente: comptant.

23 oct W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Pierre Amédée Guyol a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Martial Frédérick Borret décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

23 oct W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Succession de Samuel Rogers.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur des héritiers mineurs de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit tuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.

21 oct W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que James H. Caldwell, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James S. Rowe, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

16 oct. W. F. C. DUPLESSIS, régister des tests.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Attendu que Wade H. Turner a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu George Hewes, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

16 oct W. F. C. DUPLESSIS, régister des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Michel Blanchard h. d. l, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle de l'héritier absent de feu Julien Blanchard h. c. l. décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour

23 oct W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que George Riezinger a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Alois Minder décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

24 oct W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Attendu que Louis Levy a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Israel Wolf décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

24 oct W. F. C. DUPLESSIS, Régister des test.

VENTE A L'ENCAN.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le 1er. District judiciaire, daté le 29 juillet 1835, il sera vendu par Mossy et Garidel, encanteurs, samedi, le 7e. jour de Novembre prochain, 1835, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, à midi, les propriétés suivantes abandonnées par Etienne Bernard Dafouchat De Gruy à ses créanciers, savoir:

UN LOT DE TERRE mesurant 10 arpents de face au fleuve Mississipi, sur 80 arpens de profondeur, situé dans la paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve, à une distance d'environ 33 milles de la Nouvelle Orléans, limité d'un côté par l'habitation Alliance, ci-devant la propriété du dit insolvable, et de l'autre côté par l'habitation appartenant à Mr. Durnford. Sur ce dit lot de terre il y a maintenant debout 50 à 60 arpents de cannes à sucre qui sont grevés des frais de culture depuis le 27 juin 1835.

UN LOT DE TERRE situé dans la paroisse Plaquemines sur la rive droite du fleuve, à une distance d'environ 27 miles de la N. Orléans, ci-devant établi en habitation à riz, mesurant onze arpents de face au Mississipi, sur une profondeur de quarante arpens, limité dans sa partie supérieure par les terres maintenant ou ci-devant appartenant à Mr. Noel Frédérick, et dans sa partie inférieure par les terres maintenant ou ci-devant appartenant à la veuve Bayhi, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui peuvent maintenant être sur le dit lot.

La moitié indivise de 6 LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Franklin, désignés par les Nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20, dans l'ilet No. 55, conformément au plan original par Jh. Pilié, voyer de la ville, déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, et mesurant au pied anglais comme suit:

LES LOTS Nos. 15, 16, 17 et 18 mesurant chacun 40 pieds de face à la rue Marigny, entre les rues St Jean Baptiste et St Avide, sur 120 pieds de profondeur; le dernier formant l'encoignure de la rue St Jean Baptiste.

LES LOTS Nos. 19 et 20, mesurant chacun 34 pieds 6 pouces de face à la rue St Jean Baptiste, entre les rues Marigny et Mandeville, sur 160 pieds de profondeur, tous les lots ci-dessus étant contigus les uns aux autres.

La moitié indivise de DEUX LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Marigny, désignés par les Nos. 350 et 351 sur le plan du dit faubourg, déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, comme suit:

LE LOT No. 350 mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur (mesure française).

LE LOT No. 351 formant l'encoignure des rues des Bons Enfans et des Poètes, et mesurant 50 pieds de face à la rue des Bons Enfans sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue des Poètes (mesure française) ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, appartenant entièrement à l'insolvable et composées d'une maison en bois et cuisine.

TROIS LOTS DE TERRE situés dans le nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 1, 2 et 3, dans l'ilet No. 66, borné par les rues Bagatelle, Génie, Union et Célestine, suivant le plan déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, comme suit:

LE LOT No. 1 mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Célestine

LE LOT No. 2 mesurant 50 pieds 9 pouces de face à la rue Célestine, sur 156 pieds de profondeur

LE LOT No. 3 mesurant 60 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Célestine (le tout mesure française).

UN LOT DE TERRE situé dans le nouveau faubourg Marigny, désigné par le No 4 de l'ilet No. 13, conformément au plan de M. Joseph Pilié, déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, mesurant au pied français 60 pieds de face à la rue des Champs Elysées, entre les rues Prosper et St Avide, sur 120 pieds de profondeur.

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Franklin, désignés par les Nos. 2, 3, 4, 5 et 9, dans l'ilet No. 9, suivant le plan de Mr. Joseph Pilié, déposé en l'étude de Gustave Le Gardeur, notaire public, mesurant comme suit (pied français):

LE LOT No. 2 formant l'encoignure des rues Marigny et Joséphine, mesure 60 pieds de face à la rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Joséphine.

LES LOTS Nos. 3, 4 et 5 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur, et contigus les uns aux autres.

LE LOT No. 9 mesure 60 pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur 146 pieds 2 pouces de profondeur.

DEUX LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Montreuil, désignés par les Nos. 36 et 37, sur un plan de Joseph Pilié, voyer de la ville, déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public, mesurant chacun au pied anglais 60 pieds de face à la rue Elmira, sur 120 pieds 7 pouces de profondeur. Les bâtisses viennent d'être dernièrement construites en face des deux lots.

UN ILET dans la ville de McDonogh, vis à vis la N. Orléans, désigné par le No. 93, sur le plan déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, et contenant 12 lots inclus entre les rues Franklin, Lawrence, Monroe et Ptolémée, mesurant comme suit:

LE LOT No. 1, 60 pieds de face à la rue Monroe, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Ptolémée.

LES LOTS No. 2 et 4, 60 pieds de face à la rue Monroe, sur 120 pieds de profondeur.

LE LOT No. 3, 60 pieds de face à la rue Monroe, sur 150 pieds de profondeur.

LE LOT No. 5, 60 pieds de face à la rue Monroe, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Lawrence

LE LOT No. 6, 60 pieds de face à la rue Lawrence, sur 120 pieds de profondeur.

LE LOT No. 7, 60 pieds de face à la rue Franklin, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Lawrence.

LES LOTS No. 8 et 10, 60 pieds sur la rue Franklin, sur 120 pieds de profondeur.

LE LOT No. 9, 60 pieds de face à la rue Franklin, sur 150 pieds de profondeur.

LE LOT No 11, 60 pieds de face à la rue Franklin, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Ptolémée.

LE LOT No. 12, 60 pieds de face à la rue Ptolémée, sur 150 pieds de profondeur.

HUIT LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Washington, désignés par les Nos. 1 et 2 dans l'ilet No. 8 et par les Nos. 3, 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'ilet No. 17, suivant le plan de Benj. Buisson, déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire public, et mesurant au pied anglais comme suit:

LE LOT No. 1, 32 pieds de face à la rue Barthélemy, sur 126 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau.

LE LOT No. 2, mesurant 32 pieds de face à la rue Moreau, sur 135 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau.

LES LOTS Nos. 3, 6 et 7 de l'ilet No. 17, mesurant chacun 36 pieds 8 pouces face à la rue des Bons Enfans sur 120 pieds de profondeur.

LE LOT No. 8 formant l'encoignure et mesurant 36 pieds 8 pouces face à la rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Manant

LES LOTS Nos 4 et 5, du même ilet, mesurant chacun 25 pieds face à la rue des Bons Enfans, sur 126 pieds 11 pouces de profondeur.

UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans la ville de Bâton Rouge, désigné par le No. 9 de l'ilet No. 26, sur le plan original de la dite ville, dépendant les archives de la dite paroisse.

PLUS: LES ESCLAVES SUIVANS:

ELEONORE, âgée de 70 ans, domestique, idiote et bonne d'enfans, affligée de douleurs dans les jambes.
MARTHA, 30 ans, domestique, cuisinière et blanchisseuse.
MADELEINE, 70 ans, cuisinière.
DOROTHEE, 40 ans, domestique et blanchisseuse.
ELIZABETH, 20 ans, do un peu couturière.
MARCELITE, 17 ans, do do, un peu couturière et attaquée d'une maladie de la peau.
MARY, 28, domestique, blanchisseuse, ayant un enfant âgé de quelques mois.
CHARLOTTE, 33, domestique et un peu cuisinière.
LOUIS, 22, domestique.
THOMAS, 18, do.
BENOIT, 26, nègre de champ.
ATHANASE, 45, do.
ILY, 25 do.
JOHN WRIGHT, 23, do.
WASHINGTON, 25, do.
CLAIBORNE, 30, do.

PLUS:

NEUF ACTIONS de la compagnie du Canal de Barataria et de Lafourche, de $100 chaque, complètement payées, avec tous les droits qui y sont attachés.

204 ACTIONS de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

CONDITIONS:

Les dix arpens de terre face au Mississipi sur une profondeur de 80 arpents, dans la paroisse Plaquemines, ensemble les 50 ou 60 arpents de cannes à sucre qui en dépendent, aux conditions suivantes:

$ 150 comptant.	
2,890 le 3 avril	1836
5,450	1837
5,450	1838
2,950	1839
2,900	1840
2,650	1841

Et la balance payable le 3 avril 1842, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

La petite habitation sise dans la même paroisse, mesurant onze arpents de face sur quarante de profondeur, aux conditions suivantes, $2,500 comptant et la balance à 1 et 2 ans en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

La moitié indivise des deux lots de terre Nos. 350 et 351 dans le faubourg Marigny, pour du COMPTANT.

Les trois lots de terre Nos. 1, 2 et 3, de l'ilet No 66, du nouveau faubourg Marigny, pour du COMPTANT.

Le lot No. 4, de l'ilet No. 13, dans le nouveau faubourg Marigny pour du COMPTANT.

Les cinq lots Nos. 2, 3, 4, 5 et 9 de l'ilet No. 9, du faubourg Franklin, pour du COMPTANT.

Les deux lots Nos. 36 et 37, dans le faubourg Montreuil, pour du COMPTANT.

Les douze lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'ilet No. 93, dans la ville de McDonogh, pour du COMPTANT.

Les huit lots Nos. 1 et 2, de l'ilet No. 8, et 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de l'ilet No. 17, dans le faubourg Washington, payables la moitié le 24 mai 1836, et l'autre moitié le 24 mai 1837, en bons billets endossés et assurés par hypothèques sur les propriétés jusqu'à parfait paiement.

Le lot No. 9, de l'ilet No. 26, dans la ville de Bâton Rouge pour du COMPTANT.

Les 9 esclaves suivans au COMPTANT, savoir:

John Wright, Mary,
Washington, Charlotte,
[illegible], Louisa,
Madeleine, Athanase,
Claiborne,

Les 5 suivants à un crédit de 6 mois, pour de bons billets endossés et portant hypothèque, savoir:

Martha, Dorothée,
Elizabeth, Thomas ou Tom,
Ily,

Et les suivans au comptant:

Marcelite, Benoit.

La moitié indivise des six lots de terre Nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20 de l'ilet No. 55, du faubourg Franklin, pour du COMPTANT, à 6 et 12 mois de crédit pour de bons billets endossés avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les neuf actions de la compagnie du canal de Barataria et de Lafourche pour du COMPTANT.

Les deux cent quatre actions de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane pour du COMPTANT.

☞ Aucune des susdites propriétés ne sera délivrée avant que les actes de vente n'aient été dûment signés par les parties intéressées, et que les acquéreurs n'aient fourni leurs billets endossés.

Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

5 oct—4,1ps A. MILTENBERGER, syndic.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain le 31 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis.

L'esclave APPY, âgée de 23 ans, parlant l'anglais et le français, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, [illegible] sous tous les rapports, et pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreur. 28 oct

26 TERRAINS DE VALEUR.

Compagnie des Architectes du 3e. District, N.-O.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le samedi 14 novembre prochain, à la bourse de Hewlett:

Seize terrains composant l'ilet No 39, formé par les rues Ste. Anne, Orléans, Claiborne, Robertson. Le dit ilet remblayé au niveau des dites rues; chaque terrain est de 32 pieds de face sur 78 de profondeur. Le dit ilet sera d'abord offert en bloc, et dans le cas où il ne réaliserait pas un prix de son estimation, il sera vendu par terrain, en référant pour la situation des terrains, et l'exactitude du piétage au plan qui sera affiché à la Bourse.

Huit terrains situés dans l'ilet No 64, formé par les rues Ste. Anne, Orléans, Robertson et Villeré, de 32 pieds de face sur 71 pieds de profondeur, en référant pour la situation et l'exactitude du piétage au plan qui sera affiché à la Bourse.

Conditions de la vente: Un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente passeront devant Hugues Pedesclaux, not. publ., et tous les frais de vente à la charge des acquéreurs. 21 oct

PAR F. DUTILLET & DELERY,

IL sera vendu le Samedi 31 octobre, à midi, à la bourse Hewlett,

Thom, negre de la Caroline du sud, depuis un an dans le pays, âgé de 25 ans, propre aux champs, un peu charpentier, charretier, bon sujet, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 29 oct.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 31 octobre courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu

22 LOTS DE TERRE,

situés au faubourg Franklin, dans l'ilet no. 46, et bornés par les rues St. Jean Baptiste, [illegible], St. Avide et Mandeville, conformément au plan dressé par L. J. Pilie, et déposé à la Bourse.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 oct

PAR JOHN M. BACH.

SAMEDI 31 octobre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu, 24 lots de terre situés faubourg Franklin, dans l'ilet no 64, et bornés par les rues St. Jean Baptiste, Espagne, St Avide et Mandeville, conformément au plan dressé par L. J. Pilie, et déposé à la Bourse.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Joseph Cuvillier notaire public, aux frais des acquéreurs. Le plan est exposé à la Bourse. 14 oct—16

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Vendredi 30 octobre courant, à 4 heures de l'après midi, rue St. Antoine, entre Amour et Bons-Enfans, faubourg Marigny,—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 21 octobre 1835, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Marie Adèle Fromentin, décédée veuve de Anselme Coudrain.

Conditions: comptant. 24 oct

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le bataillon prendra les armes dimanche prochain 1 nov inter. à 8 heures précises du matin, et se réunira au [illegible].

Armes bien complètes—veste et pantalons bleus.

Par ordre du major.

A. SCHREIBER,
26 oct adjudant major

CARABINIERS D'ORLEANS.

ATTENTION.

La compagnie prendra les armes dimanche, 1er nov. inter. prochain, en tenue complète, pantalons blancs et se réunira au lieu du rendez-vous, place St-Antoine, derrière la cathédrale, à 6 heures et demie précises du matin, pour de là [illegible].

Par ordre du capitaine.

[illegible], serg. maj.

25 oct—4

LANCIERS D'ORLEANS.

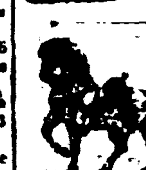

La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 1 novembre, et se réunira au lieu du rendez vous, à huit heures précises du matin, en grande tenue d'été, et armement complet.

L'appel se fera à huit heures et demie.

Le capitaine espère que chaque membre faisant partie de la compagnie se montrera de zèle et bonne tenue.

Par ordre du capitaine,
MONDELLI,
28 oct Maréchal des logis chef.

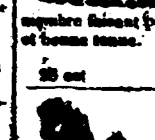

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS—L'escadron montera à cheval Dimanche prochain, premier novembre, à 7 heures précises du matin, et se réunira sur la place de [illegible] équipement d'hiver.

Par ordre du capitaine.

J. P. BRYAN,
27 oct adj. major.

BANQUE DE CARROLLTON.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fond capital de cette institution, que d'après une résolution de la direction, au lieu des vingt piastres par action, payables le 1er. novembre, dix piastres seront payables le 21 d'oct. et dix piastres le 14 novembre prochain.

Les jours d'escompte de la Banque, sont les lundis et jeudis. Jours d'offre, les samedis et mercredis.

La Banque commencera à escompter lundi le 2 novembre. Par ordre de la direction.

19 oct L. F GENERES, caissier ad intérim.

RESTAURAT JEFFERSON.

Encoignure de Chartres et Jefferson.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir à l'encoignure des rues de Chartres et Jefferson, un Restaurat dans lequel il se propose de traiter ceux qui l'honoreront de leur confiance, dans le meilleur genre et à des prix très modérés.

On trouvera chez lui en tous temps les mets les plus exquis, et il aura toujours à la disposition de ses habitués des chambres particulières. VERRIER & Co.

12 oct—15

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS, CONSEIL DE VILLE;

Séance du 13 juin 1835.

RESOLU que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les langues française et anglaise à la Nouvelle-Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrés en pierres taillées ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes: seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.

(Signé) JOHN CULBERTSON, Recorder.

Approuvé le 20 juin 1835.

(Signé) D. PRIEUR, Maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yards carrés de pavage dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui y sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.

5 a—6m D. PRIEUR, Maire.

AVIS—Les soussignés ont reçu et offrent à vendre [illegible] demi pipes d'eau de vie de Cognac, champagne,

20 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

SAVON.—300 boites de savon de James Blake & Co en débarquement et à vendre par WM. G. HEWES & Co.

24 oct no. 47, rue du Camp.